Club Subaquatique des Vénètes

Depuis 1960 · Affilié à la FFESSM

250	71	2 300
adhérents	encadrants fédéraux	plongées par an

Le club renouvelle son bateau

et compte sur vous !



OBJECTIF DE LA CAGNOTTE PARTICIPATIVE :

120 000 € **pour le nouveau bateau du club**

En remplacement de **Fleur de Corail**, en fin de vie après 40 ans de service.

Scannez et faites un don

Du montant de votre choix, sur notre cagnotte en ligne.
Vous recevrez un reçu fiscal.

plongee-venetes.fr/cagnotte

- **Particuliers :** 66 % de réduction d'impôt (limite de 20 % du revenu imposable).
  Par exemple, 100 € donnés reviennent à 34 €, 500 € à 170 €.
- **Entreprises :** 60 % de réduction d'impôt, avec une convention de mécénat.
  Par exemple, 1 000 € donnés reviennent à 400 €, 2 000 € à 800 €.

Site internet : plongee-venetes.fr **Mail : contact@plongee-venetes.fr**